

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 53 (1902)
Heft: 7-8

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications.

Protectionnisme et forêts suisses.

La tendance protectionniste actuelle vient de se manifester une fois de plus dans le vote de la Société des forestiers, relatif au droit d'entrée sur la pâte de bois. Est-on sûr que ce droit sera favorable à cette industrie? Nous remarquons, en effet, que la protection accordée par les droits de douane aux industries est loin d'être un bienfait pour les plus vigoureuses et les plus prospères d'entre elles. Au droit payé pour l'entrée chez nous correspond forcément un droit d'entrée pour aller chez le voisin. Il en résulte que l'industrie qui exporte (toutes, ou presque toutes celles des nôtres qui sont florissantes sont dans ce cas) voit diminuer ses débouchés par le fait même de la protection. Le droit de douane se trouve ainsi favoriser les industries plus ou moins compromises, et nuire à celles dont la prospérité est assurée.

Mais nous ne voulons pas reprendre ici la querelle du libre échange et de la protection, ni rappeler des arguments connus et pour ainsi dire classiques contre la protection.

La très intéressante communication de M. Flury sur la statistique des forêts nous a fait songer à cette question au point de vue purement forestier.

M. Flury nous a montré que les forêts „exploitées techniquement“, c'est-à-dire celles dont un technicien a la gestion complète, atteignent des rendements en bois et en argent bien supérieurs à celles qui sont seulement „inspectées“, c'est-à-dire à celles que l'inspecteur des forêts ne fait que diriger. Ce fait étant établi, ne doit-on pas craindre que les droits de douane, en augmentant le bénéfice d'exploitation de ces deux catégories de forêts, ne devienne un oreiller de paresse et ne retarde le passage de beaucoup de forêts dans la classe des forêts exploitées techniquement et par conséquent à fort rendement? On travaille avec moins d'ardeur à augmenter un rendement qui s'élève par le seul fait de la protection qu'à en améliorer un qui, sans elle, restera stationnaire.

M. Flury a encore montré que les forêts suisses gérées par un technicien ont un rendement très sensiblement supérieur à celui indiqué par les statistiques pour les forêts allemandes. Dans de telles conditions, un droit de douane sur le bois est-il justifié dans un pays qui consomme plus que sa production et qui, de plus, possède des forêts rendant davantage que celles du pays contre lequel il se défend? A-t-on besoin de se faire protéger quand on est le mieux outillé et que la vente des produits est assurée dans le pays protecteur lui-même?

William Borel.



De l'origine de quelques lieux dits de la Suisse romande.

(Suite, voir nos 1 et 4)

Drossinaz, ou **Dreusenaz** et **Drausinaz**, divers; de l'allemand *dross*, dim. *drossli*, en romanche *drossa* = aune vert, aune nain, fréquent dans ces localités. De là aussi, dans les Grisons, les nombreux noms en Dros ou Drus.

Emibois, Jura bernois, du vieux français *emmi*, au milieu des bois.

Epeisses, Genève; **Eusses**, Lavaux, du vieux français *espoisse*, *espesse* = fourré, du latin *spissa*.

Ependes, Vaud et Fribourg, de *spinias* = épines.

Epeney, nombreux, du latin *spinetum*, fourré d'épines. **Epinassey**, Valais, augmentatif. A la même racine, mais dérivés directement du français, se rattachent les mots **Epenets**, Berne; **Epenattes** et **Epinettes**, Vaud; **Epenoud**, Genève.

Eslex, jadis aussi **Eley**, hameau vaudois entre les parois de rochers qui descendent au Rhône. De *es*, dans et. *lex* ou *ley*. Ce mot, qui présente de très nombreuses formes, *luy*, *laex*, *luex*, vient de l'allemand *lei*, *leix*, anglo-saxon *leia*, rocher. (Chacun connaît le *Lorelei* des bords du Rhin.)

Essert, du bas latin *exsartum*, *exartum* = terre défrichée. Nom de différentes communes vaudoises et fribourgeoises et d'innombrables localités. De là aussi **Essertes**, **Essertines**, **Essertons**, l'alpe d'**Esserze**, etc.

Faye ou **Feye** vient du latin *feta*, brebis, du vieux français *feyaz*. **La Côte aux Féées**, Neuchâtel, la **Zà de Faye**, Sanetsch, etc., se rattachent à ces mots.

Mais **Faye** peut se rattacher à une autre racine, celle de *fagus*, hêtre, qui forme une très nombreuse famille de noms locaux : **Faye**, **Fay**, **Plan Fay**, **Champ Fay**, **Fey**, **Faux**, **Gros Fou**, **Faoug**, **Bellefaux**, Vaud et Fribourg. Du nom *fau*, latin *fagus*, dérivent encore des collectifs tels que **Fayet**, de *fagetum*, bois de hêtres, **Fayettaz**, **Fayel**, **Faël** et les nombreux **Fahy** du Jura. En outre des diminutifs, **Fayaulaz**, **Foyaulaz**, enfin l'adjectif **Fahyn**, de *faginus*, qu'on trouve dans : Plain Fahyn et Plain Phayen, Jura bernois. (C'est encore du même mot *fagus* que vient le nom de **Foo**, alpe et passage, Saint-Gall.)

Fagne, Vaud, = lieu marécageux, en provençal *fanha*, *faigna*, = autre forme de *fange*.

Feigire ou **Feygire**, Fribourg, de *filicarias*, fougères. Ce mot a donné une nombreuse famille, ainsi **Fiaugères**, Vaud; **Fougères**, Valais et Vaud; **Foigière**, Berne; **Feguire**, Fribourg, etc.

Fennes, Vaud, et **Vennes**, Lausanne, et forêt de **Vennes**; du vieil haut allemand *fenn*, lieu marécageux.

Five, **Fivaz**, nom de nombreux bois, de *five*, sapin, rameau de sapin.

D'après Gatschet, le mot romand *five* ou *fie* viendrait de l'allemand *fichte*, nom du sapin rouge. Il faut sans doute y rattacher les bois de **Fy** à Gryon, et de **Fyay**, à Arzier, Vaud. H. Jaccard.



Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers,
les 30 et 31 mai 1902.

L'usage s'est introduit, dans notre société, de faire alterner les buts de la course annuelle entre les Alpes, le plateau et le Jura. C'est dire que, malgré l'exiguité de notre territoire, ces excursions offrent beaucoup de variété. L'an dernier, c'était le tour de l'arrondissement de Vevey ; cette année l'honneur était échu à celui d'Orbe d'héberger et de garder pendant deux jours les hommes des bois du canton. Disons d'emblée que communes et particuliers ont fait assaut de prévenances à notre égard ; partout où nous conduisit notre programme, ce ne furent que collations et échange de paroles aimables. Et pourtant n'allez pas croire que le travail sérieux eut à souffrir de tous ces joyeux débordements. Bien au contraire.

L'assemblée générale avait été fixée à Vallorbes, dans un gracieux chalet-restaurant, à peu de distance de l'endroit où l'Orbe jaillit impétueusement de son mystérieux rocher. Y assistaient environ 100 personnes, parmi lesquelles MM. Oyez-Ponnaz, conseiller d'Etat, Jobez, propriétaire à Morez et Keller, garde général à Evian, deux collègues français que notre société s'honneure à compter parmi ses membres les plus assidus.

Revenant à une question introduite à la séance d'hiver, l'assemblée a décidé, sur la proposition du Comité, de maintenir son titre actuel de Société vaudoise des forestiers. Il n'en demeure pas moins qu'à vouloir être vaudoise, notre société reste comme auparavant largement ouverte à nos Confédérés auxquels elle réserve toujours la plus cordiale bienvenue à ses réunions. Il est bien entendu également qu'elle pourra organiser ainsi qu'elle l'a fait déjà, ses courses d'été en dehors du canton.

Il a été voté au *Journal forestier suisse* une subvention à raison de 50 centimes pour chacun des membres de la société abonné au Journal, cela pour une première période de deux ans.

Aux communications individuelles, M. Comte, forestier d'arrondissement à Yverdon, nous a entretenu des dégâts du houblon dans les taillis de verne sur les grèves du lac de Neuchâtel. Parmi les nombreux moyens tentés pour combattre cette plante si envahissante, seul le parcours des moutons semble devoir être efficace. Les essais actuellement en cours nous montreront de quelle manière ils doivent être conduits pour donner de bons résultats.

La méthode préconisée est, du reste, employée déjà avec plein succès, depuis quelques 15 ans, dans les taillis de verne qui longent le Rhône, sur le territoire d'Ollon.

La commune de Chessel qui, au temps du parcours des chèvres, possédait des taillis de verne de belle venue, a vu ceux-ci péricliter depuis qu'on a interdit à la chèvre l'entrée de la forêt. Le houblon s'y est dès lors propagé avec une vigueur telle, il a étendu si bien

son dôme de verdure par dessus les cimes les plus élevées des vernes que le développement de celles-ci en a très gravement souffert. A tel point, qu'avec l'approbation de l'Etat, cette commune a été autorisée à réintroduire, à titre d'essai et provisoirement, un parcours limité des chèvres dans ses aunaies.

Dans les vastes plantations de verne du Grand Marais, dans le canton de Berne, où le houblon n'est pas moins envahissant, il a été combattu avec succès par la sous-plantation de l'épicéa, du sapin et du pin Weymouth. Très efficace pour la futaie, il va de soi que ce moyen est inutilisable pour le taillis.

Le morceau de résistance de la séance fut la communication de M. *de Luze*, forestier d'arrondissement, à Chigny s/Morges, sur *les pépinières du canton de Vaud*. Son courageux exposé, très applaudi, dans lequel il montra avec force les inconvénients de notre système de fourniture des plants forestiers a été résumé dans le numéro précédent.

M. *Borel*, président, fait une courte communication sur le rendement d'une plantation de mélèzes à Baulmes. Voir également, à ce sujet, le numéro de juin.

Au banquet, servi au chalet-restaurant de la Source, M. le conseiller d'Etat *Oyez-Ponnaz*, dans une spirituelle improvisation, a mis en garde contre un trop grand développement du fonctionnarisme et, en termes d'une profonde justesse, a fait appel à l'initiative privée qui, dans notre domaine, a encore tant à faire.

Après le banquet, course à la source de l'Orbe et à sa belle Grotte aux Fées, visite de la forge des Eterpas, à Vallorbes, puis excursion au travers de quelques forêts communales jusqu'à Ballaigues, où l'on passa la nuit.

Le programme du lendemain put être exécuté point par point. Le temps était d'une fraîcheur idéale et ce fut une vraie jouissance que cette promenade par monts et par vaux, à travers forêts et pâturages. A vrai dire le commencement n'offrit pas un spectacle bien gai. Là, dans une forêt de la commune de Lignerolles, sur deux coupes rases datant de quelque 20 ans et d'une étendue totale de plus de 20 ha., rien qui vienne vous intercepeter la vue dans toutes les directions et tandis que l'œil ne se lasse pas de contempler le beau coin de pays qui s'étale au pied de la montagne, il est navré par la désolation qui l'entoure à proximité immédiate : sur le parterre de la coupe une maigre végétation buissonnante, puis des plants de l'année qui essaient, à son ombre, de se garer contre les ardeurs du soleil. Et c'est là toute la production, pendant 20 ans, de ce sol sur lequel ont pourtant crû autrefois de beaux peuplements. On avait reboisé auparavant déjà, mais tout à péri et, lasse de lutter, la commune avait jeté le manche après la cognée. Vingt ans après la coupe, on essaie à nouveau de planter et pour cela on utilise l'épicéa. Puisse-t-il ne pas bouder trop

longtemps ! Et si l'exemple de ces coupes devait suffire à montrer que sur les pentes sèches du Jura la coupe rase n'a pas sa raison d'être, on se consolerait de cette désolation en pensant qu'à quelque chose malheur est bon.

Notons à ce propos que notre directeur de course, M. Moreillon, a employé le zèle le plus louable à déconseiller la coupe rase dans la partie montagneuse de son arrondissement. Il y a à cela d'autant plus de mérite que ce mode par trop simple d'exploitation était fortement entré dans les mœurs des populations et qu'il leur a semblé dur d'y renoncer. Insensiblement, pourtant, la bonne cause a progressé et nous avons été agréablement surpris d'entendre quelques délégations communales vanter les bienfaits de la coupe jardinatoire. Encore quelques décennies et la coupe rase qui enlaidit tant les plus beaux coins du Jura ne sera là-haut plus qu'un souvenir.

A la Montagne-Devant, un pâturage boisé appartenant à sa famille, M. A. Barbey, expert forestier, a fait fonctionner un „éradiqueur“, une copie en petit d'un instrument américain pour arracher les souches. Celui de M. Barbey sert pour l'extirpation des buissons de noisetier sur le pâturage.

Un garde-forestier, M. Décosterd, à Palézieux, expose ensuite un système, de son invention, très simple et ingénieux, pour lier les fagots au moyen de fil de fer. Ce système dans le détail duquel nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir entrer, est plus expéditif et moins coûteux qu'en se servant de liens en bois.

Après la traversée du pâturage de Belcoster, on met le pied sur territoire français pour admirer une très belle futaie mêlangée appartenant à la commune de Jougne. Là, pendant une halte, MM. Keller, Jobez et Borel nous entretinrent du mode de gestion des forêts communales en France, ainsi que des particularités de l'aménagement français.

Ce fut la fin de la partie forestière. Tandis qu'un de nos amis de France reprenait seul le chemin de Pontarlier, on gravit encore d'un pas alerte les pentes du Suchet pour aller admirer le superbe panorama qui se déroule du haut de ce belvédère. Le reste fut une joyeuse descente, sans grand intérêt forestier, et qui vint prendre fin à Orbe.

Nous ne voudrions par terminer sans exprimer à M. W. Borel, notre dévoué président et à M. M. Moreillon, notre infatigable chef de course, toute notre reconnaissance pour la façon distinguée avec laquelle ils ont organisé ces journées si instructives et si réussies.

H. Badoux.



Inscription de l'inventaire détaillé dans le cahier d'aménagement.

Dans notre numéro de mai, M. Pillichody signalait le fait que le service forestier neuchâtelois venait d'adopter un formulaire d'aménagement qu'il serait le premier à posséder : il s'agissait du registre des inventaires, trop souvent encore introuvable ou indéchiffrable pour un autre que celui qui l'a établi.

M. Müller, insp. forestier d'arrondissement à Coire nous écrit à ce sujet :

„Sans vouloir diminuer en rien l'heureuse innovation signalée par M. P., qu'il me soit cependant permis de remarquer que le canton des Grisons en fait usage depuis tantôt 20 ans. Le mérite en revient sans doute à feu l'inspecteur Steiner qui l'utilisait déjà en 1883 lors de l'aménagement des forêts communales de Tamins. Dès 1888 et presque sans exception, le registre des inventaires se trouve soit annexé au cahier d'aménagement, ou relié à part, mais joint au travail, lorsqu'il s'agit d'opérations plus considérables.

„Le dénombrement intégral du matériel à partir de 16 cm. de diamètre, fait règle dans notre canton.“



A propos du rapport de gestion pour 1901 de l'administration des forêts de la ville de Winterthour.

Si, par son organisation perfectionnée, l'administration des forêts de l'Etat attire la première, l'attention du spécialiste, il n'y a pas lieu à notre avis, de négliger pour autant, l'étude de l'économie forestière dans les communes; bien au contraire! Appelé à trancher des questions de moindre portée peut-être que dans l'administration cantonale, le forestier d'une commune n'en est pas moins tenu souvent à développer une dose plus forte d'esprit d'initiative et parfois aussi, un sens commercial plus clairvoyant dans ses multiples attributions. Or, nous ne manquons pas en Suisse, de communes riches en forêts : Zernetz ne possède pas moins de 4,565 ha. de sol forestier, la commune bourgeoise de Berne, 2,962 ha., Soleure, 1,833 ha., Coire, 1,636 ha., Lausanne, 1,628 ha., Zofingue, 1,441 ha., Zurich, 1,360 ha., Schaffhouse, 1,349 ha. (dont 19 ha. sur territoire du grand duché de Bade), Winterthour, 1,113 ha. (sans compter de petites enclaves non soumises aux prescriptions de l'aménagement). Viennent ensuite: Bienn, avec 1,078 ha., Granges (Soleure), avec 896 ha., Delémont, avec 834 ha., Rheinfelden, avec 871 ha., Berthoud, avec 736 ha., St-Gall, avec 720 ha., etc. pour ne citer que les plus connues.

Le rapport annuel de 1901 pour Winterthour vient de paraître et il peut être intéressant d'en tirer quelques renseignements.

Fin 1900, les coupes avaient dépassé de 4,900 m³ la possibilité qui est de 5,600 m³. Il fallait, autant que possible, rétablir l'équilibre. Or, la crise financière qui sévissait alors et entraînait un arrêt ou tout au moins, un ralentissement très considérable dans l'activité constructive, facilitait en quelque sorte les choses ; mais les vents violents des ouragans des 25 au 29 janvier, les hautes eaux du 10 avril, la tempête du 10 août et l'ouragan des 6 et 7 octobre, sans compter la sécheresse de juin et juillet, en décidèrent autrement et n'en obligèrent même pas moins à empiéter sur ce précisément que l'on voulait épargner. Somme toute, on coupa 6,697 m³ en produits principaux et d'éclaircie, qui rapportèrent ensemble fr. 135,235.15. Après addition du produit d'exploitations précédentes (de 1899 et 1900), réservé pour n'entrer en compte qu'en 1901 et déduction d'une certaine réserve pour les comptes de 1902, ainsi que de l'escompte accordé sur les paiements, on obtient un rendement de fr. 192,191.10 qui, avec celui des produits accessoires (exploitations agricoles temporaires, vente de plants, pierres, sable, terre, etc.) donne un total de fr. 208,867.55 (fr. 206 mille 802.70, en 1900). Or, comme les dépenses totales (administration, routes, chemins, abornement, etc., etc.) ascendent en tout, à fr. 97,794.75 (fr. 91,615.30 en 1900), il en résulte que les forêts de Winterthour ont, en 1901, versé net fr. 111,072.80 (fr. 115,187.40 en 1900), de sorte que le *rendement par ha.* y ressort à fr. 97.68 (fr. 101.33 en 1900).

Si l'on fait abstraction de tout le bois qui n'atteint pas au moins 6 cm. au petit bout, on trouve qu'il a été exploité en produits principaux 3,269 m³, dont 14 % se rapportent au sciage, 16 % à la construction, 12 % n'ont fourni que des perches. Le reste se répartit en bois de service provenant de feuillus (2 %), bois à papier (27 %) et bois de feu, feuillus (3 %) et résineux (26 %). La proportion du bois à papier n'avait été ici que de 16 % en 1900 ; en revanche, celle du bois de construction était trois fois plus forte. Les éclaircies n'ont fourni que du bois de service (14 %), du bois à papier (31 %) et du bois à brûler (55 %).

De 1900 à 1901, le prix des bois de construction a baissé en moyenne de fr. 27.25 à fr. 22.11 par m³; celui des perches, de fr. 23.25 à fr. 21.53 et celui du bois de service, fayard, érable, frêne, etc. de fr. 28.29 à fr. 25.96 ; en revanche, le prix du m³ s'est élevé, dans le même laps de temps, pour les billes de sciage, de fr. 32.38 à fr. 34.30 ; pour le bois de service chêne de fr. 35.26 à fr. 38.37 et pour le bois à papier, de fr. 17.57 à fr. 19.89 ; tous les assortiments de bois à brûler ont également gagné en valeur.

La conclusion de contrats avantageux, passés avec des maisons étrangères et portant sur de grandes quantités de petits bois de construction, a permis un régime intensif d'éclaircies dans des perchis étendus, non encore desserrés. Les perches d'haricots et autres assortiments semblables pris dans de jeunes peuplements trop serrés, se sont aussi fort bien vendus.

Le bois de râperie (bois à papier) étant de plus en plus demandé, comme il appert d'ailleurs des chiffres ci-dessus, et parfois par des fabriques de pâte de bois fort éloignées, l'administration s'astreint à rendre les conditions de transport plus favorables : cela s'obtient par exemple en écorçant partiellement et laissant sécher avant l'expédition, le bois à l'abri et dans les circonstances que commandent le but à poursuivre.

En raison même de ce placement toujours plus avantageux, de la hausse qui s'est exercée sur les prix du charbon, ainsi que de l'hiver long et rigoureux, les prix des bois de feu ne pouvaient que monter.

Les cultures faites en 1901 dans les forêts communales, comprennent plus de 155,000 plants répartis à peu près également entre les résineux et les feuillus.

Ce qui n'empêche à la régénération naturelle de gagner de plns en plus de terrain, à Winterthour aussi et nous sommes heureux de voir que le rapport de gestion le confirme en termes très francs. A condition que les soins culturaux y soient consacrés, l'épicéa lui-même a déjà donné les meilleurs résultats à cet égard. En dépit des longues branches irrégulièrement réparties, mais projetant parfois une ombre assez forte sur le sol, des plants de sapin dans leur tout jeune âge, le semis naturel d'épicéa s'établit cependant sans façon parmi eux, bien décidé qu'il est à prétendre, défendre et maintenir tous ses droits dans l'âpre lutte pour l'existence qui suivra. Dans un district, *il s'installe même sous un jeune repeuplement de fayards*, mais ce fait n'est pas pour nous surprendre : nous en connaissons un exemple tout à fait caractéristique dans l'arrondissement du Val de Travers.

Disons en passant que le vieux chêne qui ornait le voisinage immédiat du réservoir de Brühlberg et dont bon nombre d'entre nous ont gardé souvenance du temps de l'Ecole forestière, n'est plus aujourd'hui ; il a été brisé par l'orage du 7 octobre 1901. Mais, ne nous chiffonnons pas trop : il a une très nombreux descendance. B.



Récolte des semences forestières.

Une société vient d'être fondée en Galicie pour favoriser la récolte et la vente des semences forestières. Les promoteurs regardent d'abord comme une œuvre patriotique de consommer et d'utiliser autant que possible les graines mûries et récoltées sur le sol national. A part ce motif sans doute très louable, mais insuffisant, des considérations sylvicoles entrent en jeu et justifient pleinement le mouvement commencé : la provenance des semences dont les marchands s'inquiètent fort peu, les frais de récolte seuls étant pris en considération.

En dirigeant la récolte des graines par quelques conseils prakti-

ques, en créant des intermédiaires chargés de réunir les lots ramassés dans des conditions de sol et de climat déterminées, on pourra présenter à l'acheteur, des produits de provenance et d'aptitude connues. Tel est le but de la Société. Elle adresse gratuitement à tous les propriétaires de forêts une petite brochure résumant les procédés de récolte et de conservation des graines et établit une station d'expérience chargée de centraliser les récoltes et déterminer leur valeur germinative. Un bulletin périodique est envoyé à tous les membres.

Centralblatt.



La Garonne navigable.

Le premier congrès de la société fondée en vue de rendre ce fleuve navigable a eu lieu le mois dernier. Il s'est occupé plus particulièrement de la question du reboisement. M. Marchand, directeur de l'observatoire du Pic du Midi, signale qu'au dessus de 2000 m. les pluies n'atteignent guère les sommets, c'est donc au-dessous de cette limite, sur les plateaux, les avant-monts, les versants que doivent porter les efforts pour la surveillance et la distribution des eaux; là viennent le hêtre, le sapin, etc., plus haut ne pousse qu'une végétation polaire, vers laquelle la transition est marquée par une zone intermédiaire de pâturages. Les sources les plus importantes pour la direction à exercer sont généralement formées en avant de la chaîne, sur les flancs qui reçoivent le premier choc des pluies de l'Atlantique.

M. Bouquet de la Grye, expose le péril de la détérioration de l'estuaire de la Gironde. L'effet des entraînements des sables et de la vase a été considérable au cours du siècle dernier; cette détérioration continue, les mêmes causes, c'est-à-dire, l'extension des cultures et la destruction des forêts produisant toujours les mêmes effets. Le débit régulier du fleuve diminue, les crues augmentent d'intensité. La quantité d'eau jetée à la mer est impuissante, dans ses minima, à entretenir un chenal profond; dans les maxima, elle l'encombre de sable et de gravier. On calculait déjà en 1880, que sur les 6 millions de mètres cubes de ces matériaux qui passent chaque année sous les ponts de Bordeaux, plus de 2 1/2 millions étaient déposés dans le lit du fleuve. Ces chiffres sont encore dépassés aujourd'hui.

Le péril est évident. La régularisation du cours n'a pas donné les résultats attendus. Il est inutile de penser au dragage. Il n'y a pas d'autre solution à la question que de reboiser et surtout de gazonner le sol dans toutes les parties trop déclives.

Revue des Eaux et Forêts.

